



Service Gestion des Volontaires

**ARRÊTÉ**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours,

portant engagement en qualité de  
sapeur-pompier volontaire en  
affectation secondaire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure notamment le Livre VII de la  
partie réglementaire,

VU la demande d'affectation secondaire de Jérôme MAZERA entre le  
service départemental d'incendie et de secours de l'HERAULT et le  
service départemental d'incendie et de secours du TARN,

VU l'avis du comité de centre de MURAT sur VEBRE du 13 avril  
2018,

VU le certificat médical d'aptitude physique et médicale du 26 juillet  
2018,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de  
secours du Tarn,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Jérôme MAZERA né le 5 juillet 1979 à MONTPELIER (34), est engagé en affectation secondaire au corps départemental des sapeurs-pompiers du Tarn, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade du caporal, affecté au centre de secours de MURAT sur VEBRE, pour une période de 5 ans, à compter du 07/09/18.

**Article 2** : Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

07 SEP. 2018

A Albi le

Le président du conseil d'administration  
du SDIS

  
Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la  
réception en préfecture le :  
13 SEP. 2018  
et la notification à l'intéressé le

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.*